

**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE – APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)  
en vue d'une activité de restauration ambulante de type foodtruck ou  
équivalent et d'une activité de bar ou buvette dans le cadre du Festival de  
Saint-Riquier du 8 au 13 juillet 2025.**

Occupation temporaire du domaine public

**1- Dénomination, adresse, numéro de téléphone :**

DÉPARTEMENT DE LA SOMME  
Direction de la Culture et des Patrimoines  
Centre culturel départemental - Abbaye de Saint-Riquier  
Place de l'Eglise  
80135 SAINT-RIQUIER  
Téléphone : 03.60.03.44.75/ 06.07.30.89.27

**2- Fondement juridique**

En application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), le Département organise une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester, en vue de l'attribution de titres d'occupation à visée économique.

Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une concession de service.

**3- Objet, description de l'occupation**

Le Département de la Somme organise au Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier (80135), la quarantième édition du festival de Saint-Riquier prévu du 8 au 13 juillet 2025.

Le festival 2025 c'est 6 jours, 16 concerts dans 3 lieux : le Prêo, le Studio théâtre et l'Abbatiale de Saint-Riquier.

Le nombre de visiteurs attendus par jour est compris entre 500 et 700 personnes.

A titre d'information, l'édition 2024 avait rassemblé, sur 5 jours, plus de 3 500 festivaliers.

Dans le cadre de cet évènement, le Département de la Somme souhaite y installer une activité de restauration ambulante de type foodtruck ou équivalent, à destination des visiteurs.

Pour l'organisation de cet évènement, le Département lance un appel à manifestation d'intérêt pour l'utilisation privative du domaine public en vue de l'exercice de l'activité de restauration ambulante, de type foodtruck ou équivalent (lot 1) pour laquelle le nombre d'autorisations disponibles est limité à 2 et de l'activité bar/buvette (lot 2) pour laquelle une seule autorisation d'occupation sera délivrée.

La présence du public est prévue de 17h00 à 21h00 les 8, 9, 10, 11, 12 et 13 juillet 2025.

**4- Caractéristiques de l'occupation**

Le porteur de projet sera autorisé à occuper les jardins du Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier. L'emplacement pour l'implantation éphémère des activités de

restauration ambulante se situe dans les jardins du Centre culturel départemental sis 1 place de l'Eglise, 80135 SAINT-RIQUIER.

## 5- Nature de l'occupation

Chaque titre d'occupation sera délivré sous forme d'arrêté d'occupation temporaire.

## 6- Durée

La présence du public est prévue de 17h00 à 21h00 les 8, 9, 10, 11, 12 et 13 juillet 2025. L'occupation prendra effet du mardi 8 juillet 2025 à 14h00 (installation avant le début de l'évènement si besoin) au lundi 14 juillet à 12h00 (temps de démontage compris).

## 7- Redevance

Un titre d'occupation sera établi entre le Département de la Somme et chaque candidat retenu permettant d'autoriser l'occupation du bien :

- Soit deux titres d'occupation pour le lot 1 activité de restauration ambulante, de type foodtruck ou équivalent,
- Soit un titre d'occupation pour le lot 2 activité bar/buvette

Cet arrêté d'occupation reprendra les modalités de calcul de la redevance, conformément à la délibération du 3 avril 2023 prévoyant l'instauration, pour toute occupation du domaine public générant une activité économique, d'une redevance variable dont les modalités de calcul seront prévues dans chaque règlement de consultation des Appels à Manifestation d'Intérêt et/ou avis de publicité.

Les modalités de calculs sont donc exposées ci-dessous :

Le montant de la redevance est fixé à 5% des recettes perçues par occupation.

Un titre de recettes sera établi à partir des éléments transmis par l'opérateur la semaine suivant l'évènement.

En l'absence de réception des éléments (attestation sur l'honneur du montant des recettes perçues), le montant forfaitaire de 200 € par occupation sera automatiquement recetté.

## 8- Projets éligibles - Critères de sélection

Les projets seront examinés au regard des 4 critères définis ci-après, en vue d'obtenir une note finale sur 100 points. Les candidats seront retenus en fonction du classement final. Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement solidaire ou conjoint, en cas de groupement conjoint ; un mandataire sera désigné. Aucun candidat ne pourra participer à plusieurs groupements faisant acte de candidature à la présente consultation. La composition du groupement ne pourra en aucun cas être modifiée entre la date de remise du dossier et la signature de la convention, sauf si cette modification vise à ajouter un ou plusieurs membres au groupement.

### Les critères sont communs aux deux lots.

- **Critère 1** : capacité structurelle du candidat : références et expériences sur des activités similaires, compétences (formation), moyens humains et moyens matériels mis à disposition pour le fonctionnement de l'équipement, esthétique des installations (30 points),
- **Critère 2** : qualité et diversité des produits proposés en cohérence avec l'évènement (30 points),
- **Critère 3** : Mode de paiement (10 points),
- **Critère 4** : Tarifs proposés (30 points).

## **9- Contenu du dossier de consultation**

Les candidats peuvent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, (<https://marchespublics596280.fr>)

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le règlement de consultation,
- le périmètre à occuper (Annexe 1),
- la fiche de candidature (Annexe 2),
- la fiche de présentation de l'offre (Annexe 3),

## **10- Déroulement de la procédure**

Les candidatures et les offres seront examinées par les services du Département.

Le Département se réserve la possibilité d'attribuer un nombre inférieur de titres d'occupation. Toute offre reçue hors délai ou portant sur une activité autre que celle-ci définie ci-dessus sera rejetée.

En cas d'impossibilité pour le lauréat d'occuper le domaine public pour l'événement, le Département se réserve le droit de faire appel au candidat arrivé derrière lui dans l'ordre du classement, jusqu'à épuisement des candidatures.

Le Département peut également décider de ne pas donner suite à la procédure. Dans ces cas, les candidats ne peuvent pas prétendre à une indemnisation ou un dédommagement.

## **11- Adresse et condition d'envoi des candidatures**

### **11.1- Remise des offres sur support papier**

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME  
Direction de la Culture et des Patrimoines  
3 boulevard Guyencourt  
80000 AMIENS**

aux heures d'ouverture des bureaux au public : du lundi au vendredi : 9h -12h/ et 14h-17h

**Téléphone** : 03 22 97 23 60 / 06 49 53 41 91

ou, s'ils sont envoyés par voie postale, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME  
Direction de la Culture et des Patrimoines  
3 boulevard Guyencourt  
80000 AMIENS**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

### **11.2- Remise des offres par voie électronique**

Les candidats peuvent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, de même que déposer leur candidature par voie électronique (<https://marchespublics596280.fr>)

Les candidats, qui transmettent leur candidature par voie électronique, ne supportent aucun frais autre que ceux liés à l'accès au réseau. Ils doivent cependant disposer d'un navigateur

Internet ayant une puissance de chiffrement de 128 bits, et d'un environnement informatique mis à jour en matière de sécurité et d'antivirus, pour accéder à un site de protocole https.

Les candidats peuvent uniquement transmettre leur candidature, soit par voie électronique, soit par voie papier.

### **12- Date limite de réception des candidatures**

Mardi 24 juin 2025 à 18h

### **13- Langue de rédaction**

Les candidatures doivent être rédigées en langue française.

### **14- Délai de validité des dossiers**

21 jours à compter de leur réception

### **15- Renseignements**

Renseignement techniques et administratifs auprès de la Direction de la Culture et des Patrimoines :

- Mme Hélène LE COANT, Directrice adjointe de la Direction de la Culture et des Patrimoines – 06.49.53.41.91 / 03.22.97.23.60 ou [h.lecoant@somme.fr](mailto:h.lecoant@somme.fr)
- Mme Delphine DELAMARRE, Responsable du Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier – 06.07.30.89.27 / 03.60.03.44.75 ou [d.delamarre@somme.fr](mailto:d.delamarre@somme.fr)

### **15- Date d'envoi de l'avis à la publication**

4 juin 2025